

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 2 avril 2026

Délibération : N° 2026/06

Objet : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE DELEGUE

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu les dispositions de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée détermine le nombre d'Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil ;

Considérant qu'il est proposé à l'Assemblée de fixer à dix le nombre d'Adjointes au Maire Délégué ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- de fixer à dix le nombre d'Adjointes au Maire Délégué.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 28/04/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260402-243054-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

6 voix contre : NAVE - BRICHE - VAN DEN BROECKE - VAMPOUILLE - DEZOUTTER -
MELIN

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MELIN Dorothee	Conseillère municipale,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à M. MERSSEMAN, M. DEBAVELAERE à M. FUMERY, M. LEMAIRE à Mme CABARET.

Adopté à la majorité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 2 avril 2026

Délibération : N° 2026/07

Objet : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu les dispositions de l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives à l'élection des Adjoints au Maire délégué et à la délibération précédente fixant le nombre d'Adjoints au Maire délégué ;

Considérant la liste des adjoints au maire soumise au vote par le groupe « Toujours avec vous, pour Saint-Pol-sur-Mer » ;

Considérant que le groupe « L'avenir Saint-Polois » ne présente pas de liste d'adjoints au maire ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- de procéder à l'élection des Adjoints au Maire Délégué comme suit :

Liste proposée par : « Toujours avec vous, pour Saint-Pol-sur-Mer »

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 34
Nombre de bulletins blancs ou nuls	: 0
Suffrages exprimés	: 28
Majorité absolue	: 15

a obtenu :

La liste « Toujours avec vous, pour Saint-Pol-sur-Mer » a obtenu 28 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} tour.

Sont élus Adjoints au Maire délégué :

- Monsieur Remy BECUWE est nommé premier adjoint, délégué aux métamorphoses et transformation urbaine et à l'administration générale ;
- Madame Marjorie LENOIR est nommée deuxième adjointe, déléguée à l'action sociale, l'emploi, l'insertion et la cohésion sociale ;
- Monsieur Thomas NICOLLE est nommé troisième adjoint, délégué à l'enfance et à la réussite éducative ;
- Madame Cindy OUGHAZDI est nommée quatrième adjointe, délégué à la Culture, aux grands événements et à l'animation ;
- Monsieur Jean-Luc DEBAVELAERE est nommé cinquième adjoint, délégué à la vie

associative et sportive ;

- Madame Isabelle HUYGHE est nommée sixième adjointe, déléguée à la sécurité et la tranquillité publique ;
- Monsieur David WYTS est nommé septième adjoint, délégué à la santé et au handicap ;
- Madame Nathalie MAES est nommée huitième adjointe, déléguée à la Jeunesse et à la citoyenneté ;
- Monsieur David POTTIER est nommé neuvième adjoint, délégué à la Transition Écologique, aux Déplacements Doux et à la Propreté ;
- Madame Catherine VANDORME est nommée dixième adjointe, déléguée aux seniors et à la ville amie des aînés.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 28/04/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260402-243056-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à M. MERSSEMAN, M. DEBAVELAERE à M. FUMERY, M. LEMAIRE à Mme CABARET.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 2 avril 2026

Délibération : N° 2026/08

Objet : INDÉMNITÉS DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS AU MAIRE ET DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu les dispositions des articles L.2123-20 à L.2123-24-1-1 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les indemnités sont fixées par rapport à l'indice terminal brut de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique et en fonction de la population de la commune. Le total des indemnités du Maire et des Adjointes forme une enveloppe que le Conseil consultatif est autorisé à répartir entre l'ensemble de la Municipalité et des Conseillers Délégués ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- de constituer une enveloppe indemnitaire à répartir, à compter du 23 mars 2026, entre le Maire Délégué, les Adjointes au Maire Délégué, les Conseillers Délégués.

Celle-ci sera constituée de :

- L'indemnité de fonctions du Maire Délégué : soit 90 % au maximum de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale conformément à l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'indemnité de fonctions des dix adjoints au Maire Délégué : soit 33 % au maximum de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale conformément à l'article L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les nouveaux taux d'indemnité.

L'indemnité versée à un Adjoint peut dépasser le maximum prévu, à condition que l'enveloppe indemnitaire globale autorisée ne soit pas dépassée.

L'article L.2123-4-1 III du CGCT autorise la commune, quelle que soit sa population, à verser des indemnités de fonction aux Conseillers Délégués auxquels le Maire Délégué accorde des délégations de fonction, sans toutefois que le montant total des indemnités versées à l'ensemble des élus ne dépasse l'enveloppe indemnitaire globale autorisée.

Les indemnités seront versées au Maire à compter du jour de son élection. Les indemnités des Adjointes et Conseillers délégués seront versées à compter de la date exécutoire de l'arrêté fixant leur délégation.

Toutes ces indemnités seront revalorisées en fonction des textes en vigueur ou des augmentations des traitements de la Fonction Publique Territoriale et notamment la revalorisation de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet.

Le tableau des indemnités brutes à ce jour est le suivant :

Fonction	Taux maximal de l'IBT	Montant brut individuel/mois
Maire	70,55%	2 900,00 €
Premier adjoint	31,63%	1 300,00 €
Adjointes au Maire	23,11%	950,00 €
Conseiller délégué	5,11%	210,00 €

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTE DU : 28/04/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260402-243078A-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

6 voix contre : NAVE - BRICHE - VAN DEN BROECKE - VAMPOUILLE - DEZOUTTER - MELIN

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à M. MERSSEMAN, M. DEBAVELAERE à M. FUMERY, M. LEMAIRE à Mme CABARET.

Adopté à la majorité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

INDEMNITÉS DES ÉLUS

	Prénom	Nom	fonction	Taux	Montant en € Brut/mois
M.	Christophe	CLAEYS	Maire	70,55%	2 900,00 €
M.	Rémy	BECUWE	Premier adjoint	31,63%	1 300,00 €
Mme	Marjorie	LENOIR	adjointe	23,11%	950,00 €
M.	Thomas	NICOLLE	adjoint	23,11%	950,00 €
Mme	Cindy	OUGHAZDI	adjointe	23,11%	950,00 €
M.	Jean-Luc	DEBAVELAERE	adjoint	23,11%	950,00 €
Mme	Isabelle	HUYGHE	adjointe	23,11%	950,00 €
M.	David	WYTS	adjoint	23,11%	950,00 €
Mme	Nathalie	MAES	adjointe	23,11%	950,00 €
M.	David	POTTIER	adjoint	23,11%	950,00 €
Mme	Catherine	VANDORME	adjointe	23,11%	950,00 €
M.	René	MEENEBOO	conseiller délégué	5,11%	210,00 €
M.	Taner	CALISKAN	conseiller délégué	5,11%	210,00 €
Mme	Virginie	VARLET	conseiller délégué	5,11%	210,00 €
M.	François	DELMOTTE	conseiller délégué	5,11%	210,00 €
Mme	Houfrane	AHAMED	conseiller délégué	5,11%	210,00 €
Mme	Martine	CABARET	conseiller délégué	5,11%	210,00 €
Mme	Laurence	LAMIRAND	conseiller délégué	5,11%	210,00 €
Mme	Claudette	CADART	conseiller délégué	5,11%	210,00 €
M.	Hervé	LEMAIRE	conseiller délégué	5,11%	210,00 €
Mme	Francine	MANIER	conseiller délégué	5,11%	210,00 €
M.	Olivier	MERSSEMAN	conseiller délégué	5,11%	210,00 €
M.	Michel	CADART	conseiller délégué	5,11%	210,00 €
Mme	Marie-Claire	GOURDEN	conseiller délégué	5,11%	210,00 €
M.	Elliot	DAVID CABARET	conseiller délégué	5,11%	210,00 €
Mme	Jacqueline	MAHIEU	conseiller délégué	5,11%	210,00 €
M.	François	FUMERY	conseiller délégué	5,11%	210,00 €
Mme	Adeline	CARRU	conseiller délégué	5,11%	210,00 €
M.	Roland	HAUDIQUET	conseiller délégué	5,11%	210,00 €

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 2 avril 2026

Délibération : N° 2026/09

Objet : FORMATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu l'article L. 2121.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former librement des commissions, composées exclusivement d'élus chargés d'étudier les questions soumises au Conseil ;

Vu que dans les communes de plus de 3 500 habitants la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle ;

Considérant que les commissions ne sont que de simples organes d'instruction et n'ont qu'un rôle consultatif ; l'examen des dossiers en commission municipale reste facultatif ;

Considérant la liste des commissions municipales reprise dans le projet de Règlement Intérieur du Conseil Consultatif pour la période 2026-2032 ;

Considérant que chaque commission municipale est composée, outre le Maire, Président de droit, de 14 membres ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- de former les commissions suivantes et de désigner les élus au sein de chacune des commissions municipales en respectant le principe de la proportionnelle soit :

- | | | |
|--|---|-----------|
| • Groupe « Toujours avec vous pour Saint-Pol-sur-Mer » | : | 12 sièges |
| • Groupe « L'avenir Saint-Polois » | : | 2 sièges |

Commission 1 : Finances – Commande publique - Urbanisme - Travaux - Développement durable - Sécurité - NPNRU - Habitat - Gestion des plans de sauvegarde - Ressources Humaines

R. BECUWE – V. VARLET– M. LENOIR – I-HUYGHE – F. DELMOTTE – M. CABARET – D. POTTIER – M. CADART- J. MAHIEU – F. FUMERY – A. CARRU – R. HAUDIQUET- A. NAVE – T. BRICHE

Commission 2 : Emploi - Insertion - Politique de la ville - Citoyenneté et Solidarité - Action Sociale - Santé - Enseignement - Enfance - Jeunesse - Handicap - Développement commercial

M. LENOIR – T. NICOLLE - N. MAES – T. CALISKAN – H. AHAMED– C. CADART- H. LEMAIRE – O. MERSSEMAN- E. DAVID CABARET – J. MAHIEU – F. FUMERY – A. CARRU – D. MELIN – O. DEZOUTTER

Commission 3 : Etat-Civil - Élections - Affaires Militaires - Seniors - Associations - Culture -

Animations - Cérémonies - Grands évènements - Sports

C. OUGHAZDI – J.L DEBAVERLAERE – R. BECUWE – R. MEENEBOO – F. DELMOTTE – M.
CABARET – L. LAMIRAND – F. MANIER – C. VANDORME – M. CADARTT – M.C GOURDEN
– R. HAUDIQUET – S. VAN DEN BROECKE – E. VAMPOUILLE

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 28/04/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260402-239494-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à M. MERSSEMAN, M. DEBAVELAERE à M. FUMERY, M. LEMAIRE à Mme CABARET.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 2 avril 2026

Délibération : N° 2026/10

Objet : CRÉATION D'UNE COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE LA RESTAURATION

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Considérant que dans le cadre de ses relations avec le délégataire de la restauration, et en particulier dans son devoir de contrôle, il est important pour la commune qu'il y ait des échanges réguliers et formels entre les représentants de ce délégataire, les élus, les usagers et les représentants de l'administration ;

Considérant la volonté de créer une commission extra-municipale de la restauration qui comprendra :

- les représentants du délégataire ;
- les représentants de l'administration ;
- 6 représentants des usagers ;
- 6 représentants du Conseil consultatif dont le Maire, Président de droit.

Considérant la nécessité de désigner, en respectant la représentation proportionnelle, 4 élus issus du groupe « Toujours avec vous, pour Saint-Pol-sur-Mer » et 1 élu du groupe « L'avenir Saint-Polois » ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- de désigner comme représentants du Conseil Consultatif les élus suivants :

- Christophe CLAEYS
- Catherine VANDORME
- Thomas NICOLLE
- Laurence LAMIRAND
- Roland HAUDIQUET
- Sabrina VAN DEN BROECKE

- de laisser l'administration désigner les 6 représentants des usagers parmi les personnes qui se porteront volontaires, par suite d'un appel à candidature qu'elle réalisera ;

- de laisser l'administration désigner les représentants des encadrants de la pause méridienne.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTE DU : 28/04/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260402-241934-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à M. MERSSEMAN, M. DEBAVELAERE à M. FUMERY, M. LEMAIRE à Mme CABARET.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 2 avril 2026

Délibération : N° 2026/11

Objet : DÉSIGNATION D'UN ÉLU AU COMITÉ DE GESTION DE LA SECTION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu les dispositions de l'article R.123-33 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'article 4.1 du titre II de la convention d'association actualisée des communes de Dunkerque, Saint-Pol-sur-Mer et Fort-Mardyck, il y a lieu d'élire un membre du Conseil Consultatif afin de siéger, avec voix délibérative, au Comité de Gestion de la Section Communale d'Action Sociale ;

Considérant que les autres membres du comité de gestion étant le maire délégué, président de droit, deux membres élus en son sein par le Conseil d'Administration du CCAS parmi les délégués du conseil municipal de Dunkerque et trois membres nommés par le maire de Dunkerque représentant des associations mentionnées au Code de l'Action Sociale et des Familles, en concertation avec le maire délégué ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- de désigner Madame Marjorie LENOIR pour siéger au Comité de Gestion de la Section Communale d'Action Sociale en sa qualité d'adjointe à l'action sociale, à l'emploi, l'insertion et à la cohésion sociale.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 28/04/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260402-239599-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à M. MERSSEMAN, M. DEBAVELAERE à M. FUMERY, M. LEMAIRE à Mme CABARET.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 2 avril 2026

Délibération : N° 2026/12

Objet : DÉSIGNATION D'ÉLUS AU CONSEIL D'ORIENTATION DE LA SECTION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu l'article 4.2.2 du titre II de la convention d'association actualisée des communes de Dunkerque, Saint Pol sur Mer et Fort-Mardyck, qui prévoit la création au sein de la SCAS d'un conseil d'orientation ayant un rôle consultatif sur les actions et les orientations budgétaires proposées par le Comité de Gestion ;

Considérant que ce comité constitue également un lieu d'échanges et de dialogue sur la politique d'action sociale et l'analyse des besoins sociaux de la population de Saint-Pol-sur-Mer ;

Considérant que le Conseil d'Orientation est composé d'une part des membres du Comité de Gestion et, d'autre part, de membres désignés par le Conseil Consultatif et par le Maire Délégué ;

Considérant que le nombre des membres élus et non élus désignés par le Conseil Consultatif est fixé à sept ;

Il est proposé, les candidatures suivantes :

- Madame LENOIR Marjorie
- Madame MAES Nathalie
- Monsieur DELMOTTE François
- Monsieur FUMERY François
- Monsieur CHOIN Francis
- Monsieur HADJAR Mansour
- Monsieur BRICHE Tanguy

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- de désigner en qualité de membres siégeant au Conseil d'Orientation de la Section Communale d'Action Sociale :

- Madame LENOIR Marjorie
- Madame MAES Nathalie
- Monsieur DELMOTTE François
- Monsieur FUMERY François
- Monsieur CHOIN Francis
- Monsieur HADJAR Mansour
- Monsieur BRICHE Tanguy

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 28/04/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260402-239601-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à M. MERSSEMAN, M. DEBAVELAERE à M. FUMERY, M. LEMAIRE à Mme CABARET.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 2 avril 2026

Délibération : N° 2026/13

Objet : DÉSIGNATION DES TROIS MEMBRES SIÉGEANT A LA CONFÉRENCE DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE DE DIFFUSION D'INFORMATIONS AUDIOVISUELLES

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints le 23 mars 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation de trois membres chargés de représenter la commune au sein de la conférence de l'entente intercommunale de diffusion d'informations audiovisuelles entre les communes de Cappelle-la-Grande, Coudekerque-Branche, Fort-Mardyck et Saint-Pol-sur-Mer ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉSIGNE :

- Rémy BECUWE, Elliot DAVID-CABARET et Adeline CARRU comme représentants de la commune siégeant au sein de la conférence de l'entente intercommunale entre les communes de Cappelle-la-Grande, Coudekerque-Branche, Fort-Mardyck et Saint-Pol-sur-Mer pour la diffusion d'informations audiovisuelles.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 28/04/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260402-242043-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à M. MERSSEMAN, M. DEBAVELAERE à M. FUMERY, M. LEMAIRE à Mme CABARET.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 2 avril 2026

Délibération : N° 2026/14

Objet : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉE

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu les dispositions des articles D.411-1 et R.421-14 du Code de l'Éducation, il est exposé à l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à la désignation des représentants du Conseil dans les établissements scolaires de la commune ;

Considérant que la commune compte 17 établissements scolaires ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- de désigner Monsieur le Maire Délégué ou son représentant pour l'ensemble des écoles, collèges et lycée ci-après :

- Pour l'école maternelle Copernic : David POTTIER
- Pour l'école maternelle Victor Hugo : Martine CABARET
- Pour l'école maternelle Joliot Curie : Marie-Claire GOURDEN
- Pour l'école maternelle Kergomard : François DELMOTTE
- Pour l'école maternelle Langevin : Jacqueline MAHIEU
- Pour l'école maternelle Vancauwenberghe : Francine MANIER
- Pour l'école maternelle Jules Verne : Isabelle HUYGHE
- Pour l'école élémentaire Copernic : Claudette CADART
- Pour l'école élémentaire Anatole France : Nathalie MAES
- Pour l'école élémentaire Joliot Curie : Cindy OUGHAZDI
- Pour l'école élémentaire Langevin : Marjorie LENOIR
- Pour l'école élémentaire Vancauwenberghe 1 et 2 : Houfrane AHAMED
- Pour l'école élémentaire Jules Verne : Adeline CARRU
- Pour l'école élémentaire Jean Jaurès : François FUMERY
- Pour le collège Robespierre : Jean-Luc DEBAVELAERE
- Pour le collège Deconinck : Thomas NICOLLE
- Pour le L.E.P. Guynemer : Elliot DAVID CABARET et Olivier MERSSEMAN

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 28/04/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260402-239581-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à M. MERSSEMAN, M. DEBAVELAERE à M. FUMERY, M. LEMAIRE à Mme CABARET.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 2 avril 2026

Délibération : N° 2026/15

Objet : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE À LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION (CLI) DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE GRAVELINES

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu l'évolution de la doctrine nationale de protection des populations en cas d'accident nucléaire depuis 2016 ;

Vu le décret n°2019-190 révisant la composition des Commission Locale d'Information ;

Considérant que depuis 1987, la Commission Locale d'Information de la centrale nucléaire de Gravelines est instaurée sur le territoire pour suivre, informer et concerter en matière de sûreté nucléaire ;

Considérant que la ville de Saint-Pol-sur-Mer fait partie du territoire concerné, il y a lieu de procéder à la désignation d'un titulaire et d'un suppléant, élus au sein de la commune, pour siéger à cette instance ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- De désigner Monsieur Roland Haudiquet comme titulaire et Monsieur Olivier MERSSEMAN comme suppléant pour représenter la commune au sein de la Commission Locale d'Information de la centrale nucléaire de Gravelines.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTE DU : 28/04/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260402-239583-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à M. MERSSEMAN, M. DEBAVELAERE à M. FUMERY, M. LEMAIRE à Mme CABARET.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 2 avril 2026

Délibération : N° 2026/16

Objet : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITÉ D'ATTRIBUTION DU PROJET D'INITIATIVE CITOYENNE

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu le cadre d'intervention régional en faveur des quartiers de la Politique de la Ville pour la période 2024-2030 adopté le 28 juin 2024 ;

Considérant que le Projet d'Initiative Citoyenne (PIC), dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'association Villenvie, est un fonds dont le but est de soutenir des micro-projets portés par des groupes d'habitants ou associations de proximité sur les quartiers de la Politique de la Ville ;

Considérant que le Projet d'Initiative Citoyenne (PIC) a pour objectif de développer une citoyenneté active dans les quartiers à travers une animation de proximité et une gestion participative par un comité d'attribution ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner deux représentants du Conseil Consultatif au comité d'attribution du Projet d'Initiative Citoyenne ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉSIGNE :

- deux représentants de la Commune au comité d'attribution du Projet d'Initiative Citoyenne :

- M. François DELMOTTE
- Mme Houfrane AHAMED

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 28/04/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260402-239591-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à M. MERSSEMAN, M. DEBAVELAERE à M. FUMERY, M. LEMAIRE à Mme CABARET.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 2 avril 2026

Délibération : N° 2026/17

Objet : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITÉ DU FONDS DE TRAVAUX URBAINS

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu le dispositif porté par la Région créant un Fonds de Travaux Urbains permettant le co financement de micro-projets visant à

- améliorer le cadre de vie en soutenant des micro-projets d'aménagement ;
- mettre en place des modalités de participation des usagers à la Gestion Urbaine de Proximité ;

Considérant que ce Fonds de Travaux Urbains est financé à 50% par la Ville et à 50% par le Conseil Régional ;

Considérant que l'instance délibérative de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des projets financés dans le cadre du FTU est le Comité de Gestion Urbaine, lieu d'animation du dispositif ;

Il est proposé à l'Assemblée de désigner deux membres du Conseil pour siéger au sein du Comité de Gestion Urbaine pour la période 2026-2032 ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- de désigner au sein du Comité de Gestion Urbaine pour le Fonds de Travaux Urbains :

- M. Remy BECUWE
- M. François FUMERY

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 28/04/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260402-239597-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à M. MERSSEMAN, M. DEBAVELAERE à M. FUMERY, M. LEMAIRE à Mme CABARET.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du jeudi 2 avril 2026**

Délibération : N° 2026/18

Objet : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À LA RÉSIDENCE AUTONOMIE AMBROISE CROIZAT

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Considérant qu'il y a lieu de désigner un représentant du Conseil consultatif pour participer à la vie de la résidence et des résidents de la Résidence Autonomie Ambroise CROIZAT ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- de désigner Laurence LAMIRAND pour participer à l'accompagnement de la vie de la résidence et des résidents de la Résidence Autonomie Ambroise CROIZAT.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 28/04/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260402-239603-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à M. MERSSEMAN, M. DEBAVELAERE à M. FUMERY, M. LEMAIRE à Mme CABARET.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 2 avril 2026

Délibération : N° 2026/19

Objet : ÉLECTION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION VILLENVIE

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu les articles 4-2-2 des statuts de l'association Villenvie précisant la nécessité de procéder à la désignation de représentants du Conseil consultatif pour siéger au Conseil d'Administration de l'Association ;

Considérant les candidatures suivantes :

Pour la liste « Toujours avec vous, pour Saint-Pol-sur-Mer » : M. CLAEYS Christophe – Mme MAES Nathalie – M Hervé LEMAIRE - M. Elliot DAVID-CABARET ;

Pour la liste « L'avenir Saint-Polois » : Sabrina VAN DEN BROECKE – Adrien NAVE – Orlane DEZOUTTER – Emmanuel VAMPOUILLE ;

Considérant qu'il a été décidé à l'unanimité de procéder à un vote à main levée ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- de procéder à l'élection des représentants au sein du conseil d'administration de l'association Villenvie comme suit :

Liste proposée par : « Toujours avec vous, pour Saint-Pol-sur-Mer » et « L'avenir Saint-Polois »

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 34
Nombre de bulletins blancs	: 0
Suffrages exprimés	: 34

ont obtenu :

Liste « Toujours avec vous, pour Saint-Pol-sur-Mer » : 28 voix,

Liste « L'avenir Saint-Polois » : 06 voix,

- La liste « Toujours avec vous, pour Saint-Pol-sur-Mer » ayant obtenu la majorité absolue ; siégeront donc au Conseil d'Administration de l'Association Villenvie, les élus suivants :

- M. CLAEYS Christophe ;
- Mme MAES Nathalie ;
- M Hervé LEMAIRE ;
- M. Elliot DAVID-CABARET.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 28/04/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260402-242190-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

6 voix contre :

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à M. MERSSEMAN, M. DEBAVELAERE à M. FUMERY, M. LEMAIRE à Mme CABARET.

Adopté à la majorité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 2 avril 2026

Délibération : N° 2026/20

Objet : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, imposant aux communes de plus de 3 500 habitants la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget ;

Considérant que les membres du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer ont reçu le document reprenant les différentes orientations budgétaires proposées par l'exécutif, en annexe de leur convocation ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

PREND ACTE :

- de la présentation du rapport pour l'exercice 2026 ;
- de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 28/04/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260402-241493-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à M. MERSSEMAN, M. DEBAVELAERE à M. FUMERY, M. LEMAIRE à Mme CABARET.

Adopté à l'unanimité

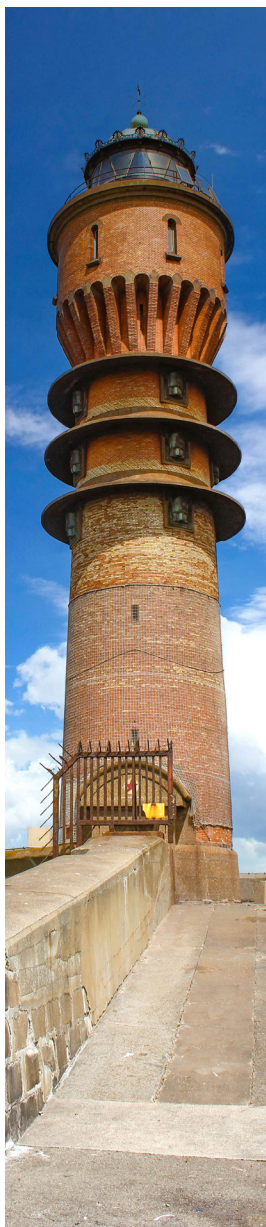
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

2026

ROB

Rapport d'orientation
budgétaire

SOMMAIRE



A.	DES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES QUI CONTINUENT À PESER SUR LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES	p 3
B.	LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE DANS L'ÉLABORATION DES BUDGETS 2026	p 4
C.	LES BUDGETS PRÉVISIONNELS 2026 DE LA COMMUNE ASSOCIÉE	
1)	Le budget de fonctionnement	p 5
2)	Le budget Ressources Humaines	p 6
	2-1. Les effectifs au 31/12/2025 et le compte administratif projeté	
	2-2. Les éléments notables pour 2025	
	2-3. Les orientations 2026	
3)	Le budget d'investissement	p 8
	3-1. Évolution globale du budget	
	3-2. Reconfiguration du budget et amélioration de la lisibilité comptable	
	3-3. Nature des investissements en 2026	
D.	DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES QUI PERMETTENT DE POURSUIVRE LES MÉTAMORPHOSES ET D'ENGAGER DE NOUVEAUX PROJETS	
1)	Une ville + belle et + verte	p 9
	1-1. Un cœur de ville et des espaces publics attractifs	
	1-2. Des quartiers renouvelés pour une identité affirmée	
2)	Une ville ++ pour ses habitants	p 13
	2-1. À l'écoute de sa jeunesse	
	2-2. Soucieux de l'épanouissement de tous ses habitants	
3)	Une ville toujours + dynamique	p 16
	3-1. Toujours plus d'animations, de vie culturelle et associative	
	3-2. Toujours + de vie sportive	
4)	Une ville encore + apaisée et sûre	p 18
E.	DES MÉTAMORPHOSES QUI SE POURSUIVENT ET S'AMPLIFIENT	p 20

A. DES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES QUI CONTINUENT À PESER SUR LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Le lent et difficile processus d'élaboration de la loi de finances 2026, définitivement adoptée et promulguée le 19 février dernier, a conduit au décalage de notre calendrier budgétaire pour un vote du budget primitif prévu mi-avril.

À l'image de l'année dernière, les incertitudes sur la trajectoire des finances publiques, ainsi qu'en matière de participation de l'ensemble des collectivités territoriales au redressement de la dette nationale, ont lourdement pesé sur cette préparation.

Ainsi, les premières ébauches du projet de loi de finances laissaient apparaître un effort de 5 milliards d'euros demandé aux collectivités. Cela se traduisait alors par une estimation des répercussions sur notre agglomération à hauteur de 40 millions d'euros. Il s'agissait en conséquence d'une ponction de 6 millions d'euros à prévoir sur le budget de la grande ville de Dunkerque, avec des répercussions importantes pour le budget de Saint-Pol-sur-Mer.

Après les multiples allers et retours entre l'Assemblée nationale et le Sénat, en même temps que le travail mené par les élus locaux et leurs associations pour faire entendre les difficultés que généreraient pareilles décisions, la contribution demandée s'établit finalement à environ 2 milliards d'euros pour l'ensemble des administrations publiques locales.

À noter que si cette loi de finances réduit l'impact pour les communes par rapport à 2025, en les exonérant d'un nouveau dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales, appelé DILICO, qui avait été appliqué pour la première fois l'année dernière, elle affecte davantage les territoires industriels et à ce titre, plus particulièrement la ville et la communauté urbaine de Dunkerque.

Au regard de ces éléments qui viennent s'ajouter aux efforts déjà réalisés en 2025 en réduisant d'autant les marges de manœuvre, il convient donc d'ajuster les moyens afin de préserver l'équilibre budgétaire de manière pérenne et de se donner la capacité de poursuivre les métamorphoses engagées dans notre commune.

B. LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE DANS L'ÉLABORATION DES BUDGETS 2026

Les mesures contenues dans le texte définitif de la loi de finances 2026, déclinées à l'échelon local, induisent donc une participation de la ville de Dunkerque à hauteur d'un peu plus de 2,4 millions d'euros au redressement des finances publiques.

Ces 2,4 millions d'euros se décomposent en deux postes spécifiques :

- La réduction de la compensation des valeurs locatives cadastrales des locaux industriels, qui engendre une perte de recettes à hauteur d'un peu plus de 1,4 million d'euros ;
- La hausse de 3 points du taux de cotisation à la CNRACL, étalée sur quatre ans, représentant 1,2 milliard d'euros en 2026 au niveau national et 1 million d'euros de dépenses supplémentaires pour la ville de Dunkerque.

Ces dispositions ne sont pas absorbables en l'état et nécessitent une revue de gestion globale des dépenses de la collectivité afin d'engager le nouveau mandat avec une épargne et un équilibre budgétaire préservés.

Les mesures prévues impactent également fortement les marges de manœuvre de la communauté urbaine, qui devra de fait prendre les décisions permettant l'équilibre budgétaire de la collectivité.

Par ailleurs, l'année 2026 marque la dernière année d'application du pacte fiscal et financier de solidarité actuel, conclu entre la communauté urbaine et ses communes membres. Ses dispositions financières en matière de solidarité territoriale ont permis de préserver l'épargne brute des communes membres, grâce à des mesures fortes comme la compensation de la perte de Dotation Globale de Fonctionnement subie par les communes, ou la mise en place de l'écèlement/reversement de fiscalité, système innovant et inédit en matière de finances publiques locales.

Prenant en compte l'ensemble de ces éléments, conjugué à la nécessité de conserver une épargne nette d'1 million d'euros afin de permettre à la ville de Dunkerque de faire face à ses dépenses d'investissement, dont celles prises directement en charge au titre des programmes NPNRU national et régional de Saint-Pol-sur-Mer (2 865 000€ pour 2026), cela conduit à fixer le niveau des dépenses de fonctionnement pour les 3 communes associées en baisse de 4M€ environ.

C. LES BUDGETS PRÉVISIONNELS 2026 DE LA COMMUNE ASSOCIÉE

Ramenant l'ensemble de ces éléments aux orientations budgétaires à déterminer pour l'élaboration des budgets 2026 de Saint-Pol-sur-Mer, les budgets prévisionnels s'établiraient comme suit.

1) Le budget de fonctionnement

BUDGET DE FONCTIONNEMENT						
	BP 2025	BP+DM 2025	CA 2025	BP2026	%BP2025/ BP2026	%CA2025/ BP2026
Charges à caractère général	6 219 560,00 €	6 476 242,70 €	6 251 603,16 €	5 939 900,00 €	-8,28%	-4,99%
Autres charges de gestion courantes	4 281 940,00 €	4 158 740,00 €	4 096 816,60 €	4 202 100,00 €	1,04%	2,57%
Charges exceptionnelles	20 500,00 €	20 500,00 €	- €	3 000,00 €	-85,37%	
TOTAL	10 522 000,00 €	10 655 482,70 €	10 348 419,76 €	10 145 000,00 €	-4,79%	-1,97%

Le Budget Primitif 2026 s'établit à 10,145 M€, en baisse de 1,97% par rapport au compte administratif projeté 2025 et de 4,79% par rapport au BP 2025. Pour mémoire, les charges liées à l'alimentation en énergie de l'éclairage public, ainsi que celles relevant de la maintenance des réverbères sont directement assurées par le budget de la CUD, pour un montant total de 591 000 €, depuis le transfert de compétences auquel adhèrent 11 communes de l'agglomération, dont Saint-Pol-sur-Mer.

La répartition de ce budget par grands postes est prévue comme suit à ce jour

Les trois premiers postes concentrent 75 % du budget 2026 :

- Finances : 3,165 M€ soit 31,2%, qui couvrent notamment une grande partie des dépenses incompressibles (Gaz, électricité, chauffage urbain, eau...)
- Techniques : 2,641 M€ soit 26%, essentiellement employés à la maintenance de nos 64 bâtiments et de l'espace public
- Enfance/Jeunesse : 1,8 M€ soit 17,7 %, destinés à nos dépenses en matière d'éducation, de petite enfance et de restauration scolaire

Les autres programmes, d'un poids plus modéré, se situent entre 160 k€ et 505 k€, notamment :

- Entretien : 504,5 k€ soit 4,97%, mobilisés pour l'entretien de nos bâtiments, en plus de celui réalisé par nos agents
- Contrat de ville : 442,5 k€ soit 4,36%, co-financent les dispositifs spécifiques liés à cette contractualisation, le plus souvent avec l'Etat
- Sports & loisirs : 292,5 k€ soit 2,88%, qui couvrent l'ensemble des dépenses liées à la mise en œuvre de la politique sportive ainsi que les subventions à l'ensemble des associations
- Informatique : 228 k€ soit 2,25%, qui assurent le bon fonctionnement matériel, logiciel et en termes de sécurisation de nos systèmes d'information
- Fêtes & cérémonies : 221,8 k€ soit 2,19%, qui participent à l'animation et aux commémorations tout au long de l'année
- Communication : 221,7 k€ soit 2,18%, qui contribuent à faire connaître les actions et projets menés au quotidien, notamment au travers de la réalisation de notre Pol'Position

2) Le budget Ressources Humaines

2-1. Les effectifs au 31/12/2025 et le compte administratif projeté :

EFFECTIF/MASSE SALARIALE 2025 - SAINT-POL-SUR-MER	
Effectifs au 31/12/2025	
INSERTION	
CDDI	0
PEC	1
Contrat adulte relais	0
Apprentis	1
TOTAL INSERTION	2
TITULAIRES ET CONTRACTUELS	
Cat A	12
Cat A contractuel sur emploi permanent	4
Cat B	40
Cat B contractuel sur emploi permanent	15
Cat C	141
Cat C contractuel sur emploi permanent	3
TOTAL TITULAIRES	193
TOTAL TITULAIRES ET CONTRACTUELS	215
MASSE SALARIALE CA 2025 CHAP 012	11 408 410,00 €

2-2. Les éléments notables pour 2025 :

La mutualisation : l'exercice budgétaire 2025 a été marqué par la poursuite de la mutualisation des services, avec le transfert à la communauté urbaine, au 1er janvier 2025, de 86 agents sur postes permanents (services techniques), dans une organisation et des activités qui restent en totalité réalisées sur le territoire de la commune associée.

Des dépenses supplémentaires en 2025 : l'exécution budgétaire 2025 a été impactée par une augmentation des cotisations patronales à la CNRACL (+3 points) et de l'assurance maladie (+1 point) pour un coût d'un peu plus de 193 000 euros, sans compensation de l'État.

Par ailleurs, la collectivité a anticipé la mise en œuvre de la participation employeur à la complémentaire santé obligatoire à compter du 1er janvier 2026 avec, dès le 1er juin 2025, une participation de 15 € par mois pour tous les agents ayant un contrat labellisé auprès d'une mutuelle santé.

Un pilotage très précis de la masse salariale : l'année 2025 continue de s'inscrire dans les objectifs de maîtrise de la masse salariale et de continuité des services. Dans ce contexte, la commune associée a continué à pourvoir au remplacement de l'ensemble des agents qui ont souhaité une mobilité professionnelle. Elle a également accru ses efforts afin d'encadrer dans les meilleures conditions les accueils collectifs de mineurs (ACM) dont le succès ne se dément pas.

Elle a, dans le même temps, maintenu sa volonté d'accueillir un certain nombre d'emplois saisonniers estivaux, 31 par mois soit 62 personnes au total, permettant ainsi à autant de jeunes étudiants ou jeunes en recherche d'emploi, d'avoir un premier contact avec la vie professionnelle, tout en se créant une rémunération contribuant à améliorer leur qualité de vie.

2-3. Les orientations 2026 :

Le budget primitif 2026 a été élaboré en intégrant les dispositions nationales prévues dans la loi de finances, notamment la poursuite de progression de la contribution employeur à la CNRACL jusqu'en 2028.

S'agissant des dispositions prises pour la part employeur de la complémentaire santé décrites plus haut, l'exercice 2026 correspond donc à la première année pleine de mise en œuvre de ce nouvel avantage social.

À la suite du cadrage budgétaire, la direction des Ressources Humaines a conduit un dialogue avec l'ensemble des directions et services afin d'identifier les leviers d'optimisation, en tenant compte des flux de départs naturels ainsi que des projets programmés pour 2026 et au-delà. Cet exercice sera conduit chaque année et complété par des arbitrages intermédiaires destinés à affiner les projections et à garantir la soutenabilité des équilibres.

Le budget primitif dédié aux ressources humaines s'établit donc à 11 500 000€, soit en hausse de 0,56% par rapport au BP+DM 2025 et de 0,81% par rapport au compte administratif projeté 2025.

BUDGET RESSOURCES HUMAINES						
	BP 2025	BP+DM 2025	CA 2025	BP2026	%BP2025/BP2026	%CA2025/BP2026
RH	11 465 000 €	11 435 569 €	11 408 410 €	11 500 000 €	+0.56%	+0.81%

3) Le budget d'investissement

3-1. Évolution globale du budget

Les crédits du budget d'investissement 2026 restent identiques à ceux de 2025. L'enveloppe initiale s'élève à 4 000 000 €, dont sont déduites les sommes affectées au NPNRU à hauteur de 500 000€ ainsi que les 245 000€ destinés au renouvellement de l'éclairage public.

BUDGET D'INVESTISSEMENT						
	BP 2025	BP+DM 2025	CA 2025	BP2026	%BP2025/ BP2026	%CA2025/ BP2026
Immobilisations incorporelles	277 000,00 €	277 000,00 €	276 927,40 €	409 000,00 €	47,65%	47,69%
Immobilisation corporelles	1 003 805,00 €	898 160,56 €	887 778,81 €	518 000,00 €	-42,33%	-41,65%
Immobilisations en cours et travaux sur bâtiments	1 976 500,00 €	2 033 691,08 €	2 000 977,63 €	2 328 000,00 €	14,47%	16,34%
TOTAL	3 257 305,00 €	3 208 851,64 €	3 165 683,84 €	3 255 000,00 €	1,44%	2,82%

3-2. Reconfiguration du budget et amélioration de la lisibilité comptable

En 2024, la répartition des crédits reposait sur des imputations qui ne reflétaient pas pleinement les exigences du référentiel comptable M57. Le budget 2025 a permis de corriger cette situation. La structure budgétaire de la commune a également été repensée en opérations par bâtiment, afin d'améliorer l'analyse par grands pôles (éducation, jeunesse, sport, culture, etc.). Les crédits précédemment regroupés sous l'appellation «travaux en cours » ont été ventilés selon la nature des bâtiments, renforçant ainsi la précision et l'analyse des dépenses.

3-3. Nature des investissements en 2026

Depuis 2025, une progression notable concerne les aménagements et agencements : végétalisation des cours d'école, création d'aires de jeux et réaménagements extérieurs (ex : place du Chevalier de Saint-Pol). Cette dynamique se poursuivra en 2026. Par ailleurs, plusieurs interventions d'importance seront réalisées en matière de maintenance des bâtiments existants (remplacement de toiture, réfection d'étanchéité, travaux sur la structure de bâtiments). Dans le même temps, différentes études seront menées pour engager à terme d'autres investissements, en matière d'équipements sportifs notamment.

Par ailleurs, la commune poursuit sa démarche de maîtrise des dépenses énergétiques, lesquelles continuent de peser lourdement sur nos budgets. Ainsi, plusieurs actions sont entreprises dans nos bâtiments, notamment pour la réduction des consommations.

Le programme de remplacement des luminaires par des solutions LED se déploie progressivement, permettant d'améliorer l'efficacité énergétique tout en réduisant les coûts d'exploitation.

L'optimisation des chaufferies est engagée grâce à l'installation d'automates. Ces équipements permettent une régulation plus fine des températures, adaptée aux besoins réels de l'usage des bâtiments et contribuent à limiter les consommations inutiles.

Enfin, des études énergétiques sont en cours sur l'ensemble de notre patrimoine. Elles visent à identifier de nouveaux leviers d'amélioration et à prioriser les futures actions et investissements en matière de performance énergétique.

D. DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES QUI PERMETTENT DE POURSUIVRE LES MÉTAMORPHOSES ET D'ENGAGER DE NOUVEAUX PROJETS

Les contraintes budgétaires évoquées n'empêcheront en aucun cas la poursuite des métamorphoses engagées dans notre commune associée, pas plus que le développement de nouveaux projets dans le cadre du mandat qui débute.

Ainsi, l'action développée sera construite autour de 4 axes principaux :

- **Une ville + belle et + verte**
- **Une ville ++ pour ses habitants**
- **Une ville toujours + dynamique**
- **Une ville encore + apaisée et sûre**

1) Une ville + belle et + verte :

1-1. Un cœur de ville et des espaces publics attractifs

Après le réaménagement total du parc Prigent, qui constitue toujours un des

lieux les plus fréquentés de la ville dès qu'un rayon de soleil perce, l'année 2025 a été riche en nouveaux aménagements publics.

Ceux-ci ont permis de continuer à concrétiser la volonté politique de métamorphose de l'espace public tout en assurant le retour de la nature en ville.

En effet, la transformation complète de la place de la Liberté qui accompagne la rénovation thermique et bâtementaire des résidences Lys et Violettes vient d'être terminée, dans une réalisation en tout point conforme avec ce qui avait été imaginé par les habitants.



De l'avis de tous, c'est une grande réussite, car l'ensemble des travaux menés depuis pratiquement deux ans ont permis de donner un aspect bien différent à cet îlot de vie, contribuant ainsi à requalifier la qualité d'habiter et le cadre de vie.



Dans le même temps, c'est la place du Chevalier de Saint-Pol qui elle aussi a été grandement rénovée et réaménagée. Deuxième arrêt de bus le plus fréquenté de l'agglomération, avec plus de 5 000 montées et descentes par mois, il était indispensable de redonner de l'espace et de la sécurité aux piétons tout en ramenant, là comme ailleurs, la nature en ville.



Cette rénovation s'est accompagnée, sur le tronçon de l'avenue Maurice Berteaux compris entre la rue de la République et le pont Berteaux, par la mise en place de 17 pots géants végétalisés, espacés à l'aide de 33 petites barrières.

Ce nouvel aménagement a plusieurs vocations :

- sécuriser un axe fortement circulé, en réduisant sa largeur par une occupation de sa partie centrale,
- ramener de la nature sur un axe jusqu'ici surdimensionné et recouvert uniquement de bitume,
- contribuer à améliorer l'attractivité de l'une de nos entrées de ville en lui donnant un aspect plus qualitatif.



2026 verra ses efforts d'aménagements poursuivis, puisque la ville est en passe d'aboutir à un accord avec la société BECI, qui est propriétaire de l'emprise des Arches Bleues, pour une rénovation importante, accompagnée d'une végétalisation, du parking des enseignes commerciales de la zone. Là également, il s'agit de concilier sécurité des clients, retour de la nature en ville et attractivité du territoire.

Avec la démarche engagée depuis quelques mois visant à faire démonter les enseignes des surfaces commerciales fermées définitivement, parfois depuis plusieurs années rue de la République, l'année 2026 verra s'engager les études pour la réalisation du programme de ravalement obligatoire des façades (PRO). S'agissant de l'axe commercial majeur qui traverse Saint-Pol-sur-Mer de part en part, nous avons besoin de lui donner une qualité urbaine

différente, afin de renforcer encore l'attractivité de notre cœur de ville. Au regard de la longueur importante de cet axe, nous allons devoir travailler par zones successives, avec un accompagnement adapté à chacun des propriétaires concernés, en fonction notamment de leur situation et de la nature de leur bien.



Une attention particulière sera également portée à la propreté de cette rue de la République, comme à toutes celles de notre commune. Les opérations propreté vont se multiplier et une démarche sera menée afin que les poubelles ne restent plus sur les trottoirs une fois qu'elles auront été vidées.



Cela n'avait pu être réalisé en 2025 car l'appel d'offres que nous avons lancé s'est révélé infructueux, l'été 2026 sera donc l'occasion de réaliser la première « cours d'école buissonnière » à Saint-Pol-sur-Mer. Nos cours d'école sont aujourd'hui presque exclusivement recouvertes de bitume avec très peu d'espaces verts et d'aires véritablement adaptées aux jeux de tous les enfants. Nous allons donc débuter notre démarche de verdissement et d'un aménagement différent des cours d'école par celle d'Anatole France. Plus verte, plus ludique, plus adaptée à chacun des âges, plus propice à la réalisation d'activités pédagogiques en extérieur, plus équipée pour permettre la récupération et la réutilisation des eaux pluviales, plus ombragée et mieux organisée pour contribuer à protéger les enfants des fortes chaleurs, ce sont les multiples orientations qui nous ont été proposées par les enfants, les enseignants et les parents pour transformer en profondeur cet espace. C'est donc ce qui sera réalisé.



Enfin, une nouvelle extension du site actuel du cimetière sera également réalisée. Elle permettra la création à terme de 250 cavurnes supplémentaires. Cette extension se verra davantage végétalisée et plus verte, avec des allées engazonnées et arborées. Elle prévoira, par ailleurs, une gestion des déchets plus vertueuse avec l'introduction d'un tri sélectif. Ce sera également l'occasion de remplacer le portail d'entrée de notre cimetière, passablement dégradé, par un portail neuf électrifié. Les travaux de la future extension débuteront après la Toussaint pour se terminer au printemps 2027 avec les plantations.

1-2. Des quartiers renouvelés pour une identité affirmée

Le programme NPNRU national se poursuit et prend encore de l'ampleur avec les métamorphoses qui seront engagées en 2026 dans ce cadre. En effet, la rénovation en profondeur des 508 logements en cours va s'intensifier et les travaux dans l'espace public à immédiate proximité de Jean Bart/Guynemer vont se multiplier. Pour mémoire, en 2025 les démolitions des écoles et de la salle des sports désaffectées ont été réalisées. Des dévoiements de réseaux pour préparer la future résidentialisation des collectifs rénovés ont été effectués dans les rues Lannoy et Vallès, ainsi que le renouvellement des réseaux boulevard de l'Espérance.

Très prochainement, la déconstruction prévue de l'ensemble des entrées de Jean Bart/Guynemer sera finalisée avec celles de N,O,T et U d'ici la fin de cette année.



Le quartier des Cheminots va également poursuivre sa transformation, puisque d'ici l'été, nous irons à la rencontre des habitants pour leur présenter la refonte totale du square Delvallez. En effet, il s'agira de mettre fin à cette anomalie urbaine et à ce carrefour à 6 branches qui surprend tout nouveau visiteur. Cet espace sera donc refondu en un aménagement routier simplifié et pacifié, qui laisse la part belle là aussi à la création d'un véritable square dans lequel la nature retrouvera toute sa place. Les travaux débiteront à l'été et la rénovation des maisons qui l'entourent à l'automne.



À noter également, à immédiate proximité, la livraison des maisons en accession à la propriété en cours de construction dans la rue Provost qui est prévue pour le mois d'octobre.

Dans la droite ligne, la construction ou la rénovation des programmes de maisons individuelles va lui aussi prendre de l'ampleur, en gardant l'esprit de la cité jardin chère au cœur des Saint-Polois. C'est ainsi qu'après de multiples démolitions réalisées ces dernières années, la réhabilitation des maisons « cheminotes » va s'engager à l'été dans une maîtrise d'ouvrage réalisée par la SPAD.

Un certain nombre de travaux de voirie va également accompagner ces transformations, avec, par ordre chronologique entre juin et décembre, le prolongement de la rue Victor Hugo ainsi que les requalifications des rues Mitermique, Marquant et Provost.

Par ailleurs, le programme NPNRU régional qui concerne le quartier Carnot/Dolet va lui aussi prendre un coup d'accélérateur. En effet, la déconstruction de l'église désacralisée sera effective d'ici au mois de juin. L'emprise foncière ainsi dégagée sera cédée à Partenord Habitat afin de procéder au réaménagement complet des espaces à l'avant de la résidence Carnot, avec une ouverture complète sur la place. L'ensemble sera totalement résidentialisé et ces travaux débiteront durant le second semestre.



Nous avons également mené une concertation à la fin de l'année 2025 concernant l'aménagement du grand espace vert appartenant à la ville, situé à proximité de la rue Fragonard dans le quartier Saint Gobain. Quatre scénarios d'aménagement avaient été proposés aux habitants avec un vote par internet pour prioriser celui qui paraissait le plus approprié. Le choix s'est porté très majoritairement sur 2 de ces 4 propositions et il a donc été décidé d'aménager cet espace en une forêt urbaine au sein de laquelle prendra place un parcours sport et santé. Aménagé avec un certain nombre d'agrs,

vous serez amenés à courir, sauter, grimper, vous assouplir, vous muscler ou simplement marcher à votre rythme, pour préserver votre santé et vous oxygéner dans un cadre de verdure. Ce projet est en train d'être affiné et sera présenté aux habitants d'ici la fin de l'année avant sa réalisation.



Après la grande période de co-élaboration du projet avec les habitants, le travail se poursuit pour la construction du nouveau quartier sur l'ancien stade BP.

Nous aurons ainsi l'occasion de revenir devant eux après l'été afin de leur présenter l'état d'avancement du projet et de partager, cette fois-ci, la forme des futures constructions en même temps que l'aménagement prévu pour l'espace public.

Pour rappel, la volonté politique était de tendre vers un écoquartier avec des principes constructifs qui s'inscrivent parfaitement dans cette volonté et une fois de plus, une présence importante de la nature. C'est ainsi que plus de 50% de la surface du quartier sera constituée d'espaces verts publics et privés.

Enfin, venant embrasser tous ces espaces et bien d'autres, nous poursuivons l'élaboration du projet de ceinture verte. Nous continuons ainsi à travailler avec les multiples propriétaires des emprises foncières concernées ainsi qu'avec les services de la CUD pour aboutir à un tracé viable, permettant de faire le tour de notre commune associée en favorisant les mobilités douces.

2) Une ville ++ pour ses habitants :

2-1. À l'écoute de sa jeunesse :

Nous nous y sommes engagés, nous allons donc débiter une grande démarche pour aller à la rencontre de notre jeunesse, l'écouter et l'entendre. Parce qu'elle constitue notre avenir, qu'elle déborde d'idées et de projets, mais également parce qu'un certain nombre d'indicateurs nous montrent qu'une partie non négligeable d'entre elle est en difficulté, voire en souffrance pour des raisons diverses, nous avons besoin d'aller au-devant d'elle pour favoriser son expression.

Cette démarche multipliera les temps, les formes et les initiatives pour que tous ceux qui le souhaitent puissent s'exprimer et que tous les âges aient la capacité de prendre la parole. Car qui dit enfants et adolescents, dit aussi souvent parents, voire grands-parents et que chacun a à apporter sa contribution pour favoriser le bien-être et l'épanouissement des plus jeunes d'entre nous.

Cette démarche, nous souhaitons la mener en associant également l'ensemble de nos partenaires, notamment Villenvie, le club de prévention de l'AAES ou encore l'Éducation nationale, afin de mettre le maximum de questions en débat et que l'analyse puisse être la plus riche et porteuse d'enseignements possible.

Cette phase d'écoute et de diagnostic devra se transformer en feuille de route partagée, opérationnelle, pour des projets et des réalisations concrètes qui innoveront tout le mandat. Nous en serons les garants.

En même temps que nous mènerons cette démarche ambitieuse et novatrice pour notre territoire, nous poursuivrons et amplifierons les nombreuses initiatives déjà prises, qui ont produit d'ores et déjà un certain nombre de résultats. Parmi ces dernières :

- L'école gratuite pour tous, qui est en place et contribue au pouvoir d'achat des familles.
- La tarification solidaire de la restauration scolaire, que nous allons encore améliorer puisque que nous allons encore baisser le coût de chaque repas de 20%.

- Les classes bonus, qui permettent d'accompagner tous ceux qui ont besoin d'un peu plus de temps et d'accompagnement pour procéder aux apprentissages.
- Les parcours de réussite, qui garantissent qu'aucun jeune ne doit arrêter ses études pour des problèmes financiers.
- Le point citoyen, qui permet d'obtenir un certain nombre de financements en contrepartie d'engagements au service de la collectivité et de ses habitants.



Dans le même temps, le travail pour l'élaboration du futur pôle éducatif et sportif qui prendra place sur les emprises foncières laissées libres après les déconstructions des écoles Copernic se poursuit.



Au fil d'un concours qui a vu pas moins de 119 propositions de groupements d'architectes différents de France et d'Europe, preuve de l'attractivité renouvelée de notre territoire et de l'importance du projet, 4 groupements ont été retenus et ont poursuivi leur travail pour affiner leur projet initialement communiqué. Ces 4 propositions retravaillées ont fait l'objet d'un nouveau jury qui a finalement retenu le groupement Ylé pour élaborer et encadrer la construction de ce nouvel établissement. Les plans sont aujourd'hui en cours de finalisation avec les futurs utilisateurs de ce pôle, plus particulièrement la Ville, l'Éducation nationale et Villenvie. Le dépôt du permis de construire est prévu d'ici à la fin de l'année.

Une grande présentation aux habitants de ce projet ambitieux et innovant, qui symbolisera le renouveau de notre territoire au travers de tout le programme NPNRU développé, sera organisée à l'automne.

Enfin, en complément de ce que nous avons réalisé avec le parc Prigent, nous avons engagé en 2025 un programme d'une ampleur inédite pour le renouvellement complet d'un certain nombre de nos aires de jeux. Ainsi, ce ne sont pas moins de cinq aires qui ont été totalement réaménagées, la dernière d'entre elles étant achevée au mois de février de cette année. Pour être passé devant celle que nous avons installée devant l'école Vancauwenberghe par un après-midi ensoleillé, je peux témoigner que beaucoup d'enfants s'y amusaient et prenaient du plaisir sous le regard vigilant de leurs parents.



Nous allons poursuivre cette dynamique en réaménageant totalement la plaine Bayard d'ici l'été. Nous avons réalisé un premier investissement il y a deux ans afin d'analyser les effets produits sur la fréquentation et la satisfaction de ceux qui l'utilisaient. Le bilan étant très positif, nous avons poursuivi l'année dernière par la mise en œuvre d'un certain nombre d'ateliers de concertation pour faire émerger les attentes et les propositions des usagers. S'en est suivi un chantier participatif, au sein duquel un certain nombre de jeunes sont venus construire notamment des mobiliers récréatifs en bois (tables, bancs, transats...).

Ces réalisations sont aujourd'hui disposées sur le site à la satisfaction de tous. Nous avons donc décidé d'achever ce processus, par un investissement plus important qui viendra s'ajouter à ces premières démarches, afin de constituer un nouveau pôle nature et loisir, différent mais en articulation avec celui du parc Prigent.

2-2. Soucieuse de l'épanouissement de tous ses habitants



La santé a été l'une des priorités du mandat précédent. Cette priorité sera encore renforcée dans le mandat qui débute. La commune a réalisé de nombreux efforts pour favoriser l'installation de nouveaux médecins et, plus largement, de nouveaux professionnels de santé à Saint-Pol-sur-Mer. Ces efforts ont été couronnés de succès avec l'arrivée de nouveaux praticiens de diverses natures sur notre territoire tout au long du mandat.

La fin de l'année 2025 a de plus vu l'ouverture du Médicentre et chacun des usagers a pu juger de la qualité des équipes, des locaux et des équipements proposés. Avant l'été, c'est la pharmacie qui ouvrira à son tour ses portes au sein de cette nouvelle structure. Dans le même temps, c'est toute la dynamique engagée par les porteurs du projet qui va se poursuivre avec notamment l'arrivée des docteurs juniors.

Au regard du succès rencontré, des besoins importants des habitants du territoire et de la volonté de renforcer un accès aux soins facilité pour tous, la réflexion sur la création d'une annexe au Médicentre est d'ores et déjà lancée.

2026 sera également l'occasion pour nous d'intensifier nos campagnes de lutte contre toute forme de discrimination. Qu'elle soit liée à l'identité de genre, à l'origine, aux convictions religieuses ou philosophiques, à l'âge, à l'apparence physique, à l'orientation sexuelle ou de toute autre nature, nous élaborerons avec nos partenaires de nouveaux dispositifs et des modes d'accompagnement adaptés pour faire face aux comportements qui tendent à traiter les personnes différemment, en raison de leurs caractéristiques personnelles et de les empêcher d'exercer leurs droits.

Vous connaissez l'attention particulière que porte la commune à l'accompagnement de ses seniors. Nous allons bien entendu poursuivre cette dynamique, avec comme promis, la continuation du programme d'activités et de festivités pour les seniors. Des Frites Saucisses que nous venons de vivre, aux banquets de printemps qui s'annoncent déjà, au programme d'animations estivales dont nous finalisons la préparation, à la semaine Bleue en cours de préparation ou encore aux banquets de fin d'année, nous continuerons à être au rendez-vous pour nos seniors.

Tout cela est remis en perspective avec l'approche encore plus globale que nous demande le projet « Ville amie des aînés », dans lequel nous nous sommes volontairement engagés et qui annonce de nouvelles initiatives pour la suite du mandat. L'objectif, que les seniors aient toute leur place dans notre ville et puissent continuer à y vieillir et à s'y épanouir dans les meilleures conditions.



Parmi ces dernières, figure le Conseil des Sages que nous nous sommes engagés à réinventer. Il aura pour mission d'éclairer certains dossiers municipaux grâce à l'expérience et la sagesse de nos aînés, ainsi que de celles et ceux qui sont installés depuis de nombreuses années à Saint-Pol-sur-Mer. Ce sera une instance consultative, sans pouvoir de décision, mais qui travaillera en étroite collaboration avec la municipalité. Nous l'installerons d'ici à la fin de cette année.

Parce que vieillir c'est également une période de la vie où l'on doit parfois pouvoir trouver un nouveau logement, plus adapté à la taille du foyer quand les enfants sont partis, ou encore plus accessible afin de prévenir toute perte

de mobilité, dans un environnement serein et agréable, nous prévoyons de construire trois béguinages durant ce mandat. Pour rappel, un béguinage est un ensemble de logements individuels (maisons ou appartements en petit collectif), organisés autour d'espaces communs propices à la convivialité : jardin partagé, salle d'activités, etc. Le tout est pensé pour encourager les échanges, rompre l'isolement et préserver la qualité de vie. Les travaux de deux de ces trois projets devraient démarrer durant cette année.

L'accès facilité à l'emploi constitue bien entendu toujours l'une de nos priorités. Dans ce cadre, Saint-Pol-sur-Mer continue à avoir la volonté de participer à l'essor annoncé du territoire et de prendre sa pleine place dans la dynamique de création des 20 000 emplois attendus, afin que ces derniers profitent pleinement à nos habitants.

Dans cette perspective, la première antenne « 20 000 emplois » s'est installée sur notre territoire et fonctionne à plein régime. Donner un maximum d'informations sur les métiers, les formations, les processus de recrutement et l'accompagnement individuel proposé pour y accéder, constitue la mission de cette nouvelle structure.

Passer ensuite le relais à notre service emploi/insertion pour l'accompagnement effectif au quotidien qui contribuera à cet accès à l'emploi, constitue le maillage efficace entre partenaires et structures du territoire pour la réussite du plus grand nombre.

Nous continuerons donc à développer nos initiatives aux plus proches des habitants, en organisant un certain nombre d'événements dans l'espace public, parfois en pied d'immeuble, afin d'aller à la rencontre de personnes qui ne franchissent parfois pas naturellement le seuil de nos structures d'accompagnement, pour leur présenter toutes les opportunités d'accès à l'emploi qui s'offrent aujourd'hui à eux.



Enfin, nous continuerons à proposer un accompagnement individualisé de qualité à celles et ceux qui ont besoin d'un coup de pouce pour les aider à faire face à un accident de la vie, ou qui ont besoin d'un accompagnement dans la durée pour surmonter des problématiques spécifiques. La Section Communale d'Action Sociale reste pleinement mobilisée dans cet objectif, avec des référents de qualité qui sont à disposition. Dans ce cadre, nous poursuivons également un travail partagé avec les communes associées de Dunkerque et Fort-Mardyck ainsi qu'avec les services du Département du Nord pour continuer à faire évoluer nos pratiques en matière d'accompagnement des personnes tributaires du RSA.

Nous poursuivons également le développement de permanences de nos partenaires au sein de la SCAS, avec notamment, cette année, la présence d'une psychologue de l'Espace Santé du Littoral qui vient accompagner les jeunes aux prises avec des difficultés liées à la santé mentale, ou encore de professionnels de la CARSAT pour celles et ceux qui ont à préparer leur retraite ou à assurer le suivi de leur santé et/ou de leur handicap.



3) Une ville toujours + dynamique :

3-1. Toujours + d'animations, de vie culturelle et associative :

2026 sera encore une année riche en événements de toutes natures. Après la cérémonie des vœux à la population qui a rencontré un vif succès, nous venons de vivre la dernière édition en date du carnaval. Une semaine et demie de festivités durant lesquelles se sont enchaînés le bal des tout petits, le carnaval enfantin, l'avant bande puis la bande des pêcheurs, avant de se

terminer par l'incontournable « frites saucisses » pour les seniors. Le succès s'est encore accentué avec une affluence record durant toute la journée du dimanche qui devient le rendez-vous incontournable de tous les carnavaleux, dans une ambiance festive et bon enfant sous la conduite de Cacaille.

À noter également, la deuxième édition du bal des "extraordinaires", cette formidable initiative dont le succès s'affirme, prise par l'association des paralysés de France et l'AFEJI, accompagnés par la ville, afin de permettre à de nombreuses personnes handicapées de faire elles aussi carnaval au sein de la salle Jean-Cocteau.

Notre saison va bien entendu se poursuivre avec la traditionnelle chasse aux œufs qui va se dérouler dans les jours qui viennent. Puis s'enchaîneront les manifestations jusqu'à notre période estivale qui sera marquée, à l'image de ces deux dernières années, par une saison complète d'animations au sein du parc Prigent.



La rentrée sera ensuite l'opportunité pour tous de participer activement à notre festival international de musique, Les Polyfolies, qui en deux éditions s'est déjà installé comme un rendez-vous incontournable de notre agglomération. Cette troisième édition recevra, à l'image des deux premières, un invité d'honneur de marque qui soufflera le tonnerre...



Mais nous n'en dévoilerons pas plus, si ce n'est que nous renouerons également avec la présence d'un groupe d'outre-manche, au sein d'une représentation internationale et nationale de grande qualité.

S'ensuivront les grands événements d'automne avec la célébration d'Halloween, la ducasse, la Saint Martin pour nous diriger sereinement jusqu'à Noël et les fêtes de fin d'année.

S'intercaleront dans ce calendrier déjà dense, les très nombreux événements associatifs auxquels les Saint-Polois sont particulièrement attachés et qui témoignent eux aussi du dynamisme de notre commune grâce à l'engagement qui ne se dément pas des nombreux bénévoles.

Afin de poursuivre notre effort d'accompagnement de la vie associative, au-delà du nombre important de subventions que nous versons tous les ans, notre pôle associatif inauguré fin 2024 continue à monter en puissance dans une articulation avec la Bourse aux Associations de Dunkerque. Ce lieu ressource ouvert à tous, de travail et de convivialité, doit permettre aux associations d'encore mieux travailler à la réalisation de leurs projets. Dans cette perspective, nous proposerons également, durant cette année 2026, un programme de formation sous forme d'ateliers, à destination des responsables et bénévoles associatifs.

Dans le même temps, la politique culturelle proposée à Saint Pol-sur-Mer poursuit son développement. Elle a pour vocation de donner la possibilité à chacun d'avoir un accès diversifié et le plus souvent gratuit à de multiples activités présentées à la Médiathèque, à l'Académie de Musique et de Danse ou encore à l'école des Beaux-Arts. Elle aura également été marquée en 2025 par la réalisation de deux œuvres présentées dans l'espace public, en partenariat avec le CIAC. Nous poursuivrons ces efforts en 2026 au profit de tous les artistes en herbe et confirmés.



Par ailleurs, nous appuyant sur ces compétences, ce succès et celui des Polyfolies, nous avons obtenu l'accord de l'Éducation nationale pour la création d'une « filière musique » sur notre territoire. Cette filière, qui n'existe pas à l'échelle de la communauté urbaine, a vocation à favoriser la découverte de la pratique musicale par le plus grand nombre et à créer les passerelles avec notre académie, ainsi qu'avec le conservatoire pour celles et ceux qui souhaiteront s'engager dans des pratiques avancées. Nous sommes au début de l'élaboration de cette filière, cela va sans doute prendre un petit peu de temps, mais nous la mettrons en place dès que possible.

3-2. Toujours + de vie sportive :

Les activités sportives municipales sont toujours plus courues et diversifiées. Que ce soit pour la randonnée, le badminton, les sorties à la journée, l'escalade, le yoga, la musculation au sein d'un équipement que beaucoup nous envie et bien d'autres encore. La fréquentation est au rendez-vous en même temps que la satisfaction des pratiquants.

Pour mémoire, la totalité de ces activités est gratuite ou à prix très modéré, sans concurrence avec ce qui est pratiqué ailleurs, afin de permettre à chacun d'accéder à l'activité à laquelle il souhaite participer.



En parallèle, nos clubs sportifs continuent à se développer avec un nombre de licenciés qui ne fait que croître, des niveaux de pratique sportive de plus en plus élevés et donc des besoins en conséquence. Nous ne pouvons que nous satisfaire de cette dynamique très positive qui apporte beaucoup aux pratiquants, tout en contribuant à l'image de notre ville. Il nous faut également rendre hommage aux très nombreux bénévoles, qui donnent beaucoup de leur temps pour que tout cela soit possible.

En parallèle, force est de constater que nous atteignons des limites quant à l'occupation de nombre de nos équipements, aujourd'hui très fortement sollicités, ainsi qu'à nos capacités de subventions et d'investissement au regard des exigences des fédérations sportives, toujours plus importantes au fil de l'évolution des niveaux de pratique.

C'est dans ce cadre que débute une réflexion sur nos installations à Romain Rolland, dans une mise en perspective avec celles de la Ferme Marchand, pour imaginer avec l'aide de tous les clubs et usagers, comment nous allons les faire évoluer afin qu'elles restent adaptées aux nombreux entraînements, matchs et événements qui s'y déroulent.

Nous allons confier une partie de ce travail à un cabinet spécialisé, qui viendra à la rencontre de tous les acteurs pour entendre et analyser leurs besoins, afin de dégager un projet qui colle aux aspirations de tous, dans le cadre de la politique volontariste en la matière portée par la municipalité. L'ensemble se traduira par des investissements à moyen – long terme pour la concrétisation de nouveaux aménagements, avec le concours de la ville de Dunkerque.

4) Une ville encore + apaisée et sûre :

Rappelons que l'unification de la police municipale de Saint-Pol-sur-Mer avec celle de Dunkerque a donné lieu à un renfort des effectifs et des moyens au service de la tranquillité et de la sécurité des habitants de la commune.

Renforcement des effectifs et présence 7j/7 et 24h/24

Ainsi, l'unification avec la police municipale de Dunkerque permet une couverture inédite pour les Saint-Polois :



- **Continuité de service** : Présence assurée 7j/7 et 24h/24 (contre une présence en journée uniquement, jusqu'au samedi midi auparavant).
- **Brigade territoriale** : Maintien des 13 agents basés dans notre commissariat rue de la République pour la proximité en journée.

- **Renfort nocturne** : Recrutement de 8 agents et d'un chef de service adjoint qui ont rejoint la brigade de nuit, patrouillant et intervenant notamment sur le territoire de Saint-Pol-sur-Mer
- **Numéro unique** : Pour toute intervention 7j/7 et 24h/24, les habitants disposent désormais d'un contact centralisé : 03 28 26 27 17.

Modernisation de la vidéoprotection

Le dispositif technique change d'échelle pour couvrir l'ensemble de l'agglomération :

- **Maillage territorial** : Près de 100 caméras sont désormais opérationnelles à Saint-Pol-sur-Mer, connectées aux réseaux de Dunkerque
- **Un centre de supervision qui se modernise** : Un nouveau CSU (Centre de Supervision Urbaine) est en train de voir le jour à Dunkerque. Il assurera dès le mois d'avril la surveillance en temps réel 7j/7, 24h/24, de ce qui se passe à Dunkerque, Saint-Pol-sur-Mer, Fort-Mardyck ainsi qu'à terme dans d'autres communes de l'agglomération volontaires.
- **Ce nouveau CSU permettra une vidéo-verbalisation renforcée** : la vidéo-verbalisation du stationnement anarchique et d'autres incivilités sera opérationnelle et permettra de mettre fin à de nombreux comportements indécents d'automobilistes.



Optimisation budgétaire

L'unification permet une mutualisation des coûts avantageuse pour la commune associée :

- **Masse salariale et Formation** : ces coûts sont directement pris en charge par le budget de Dunkerque.
- **Fonctionnement** : Les dépenses quotidiennes de la brigade territoriale ne sont plus imputées au budget de Saint-Pol-sur-Mer.

- **Investissements** : Un plan pluriannuel commun aux trois entités (Dunkerque, Saint-Pol-sur-Mer, Fort-Mardyck) est en cours d'élaboration pour continuer à faire évoluer quantitativement et qualitativement le réseau de caméras déjà en place.

Prévention et actions de proximité

Au-delà de la verbalisation, la police municipale accentue son rôle pédagogique auprès des jeunes :

- **Permis piéton** : Dispensé dans les écoles élémentaires depuis début 2025.
- **Sécurité routière en collège** : Contrôles techniques et sensibilisation sur l'état des vélos et trottinettes.
- **D'autres initiatives verront le jour en 2026**



En accompagnement de ces efforts conséquents au service de la tranquillité des Saint-Polois et comme annoncé, le travail mené avec les services de l'Etat **pour la construction d'un nouvel hôtel des polices** se poursuit. Implanté à Saint-Pol-sur-Mer, à proximité des connexions avec les grands axes routiers pour assurer des interventions très rapides, ce nouveau bâtiment moderne aux équipements adaptés sera conçu pour réunir sur le même site, dans des bâtiments distincts, les services de police nationale, les services de police municipale ainsi que le centre de supervision urbaine.

E. DES MÉTAMORPHOSES QUI SE POURSUIVENT ET S'AMPLIFIENT

Comme le démontrent les nombreux projets que nous venons de passer en revue, ce nouveau mandat s'inscrit dans la continuité du travail engagé ces dernières années, tout en laissant une large place à l'innovation.

Porté par une équipe renouvelée, notre projet insuffle une dynamique nouvelle, pour concrétiser nos ambitions et nos engagements, au service de notre ville et de ses habitants.

Ces métamorphoses importantes, qui s'articulent les unes aux autres dans le temps, incarnent la démarche de changement que nous entendons conduire. Elles engagent notre territoire dans une transformation profonde et durable, tournée vers le bien-être et la qualité de vie de chacun.

C'est aujourd'hui notre ambition collective et notre engagement : favoriser un vivre-ensemble harmonieux où chaque citoyen trouve sa place et s'épanouit pleinement, afin qu'ensemble nous restions fiers d'être Saint-Polois et que notre ville prenne toute sa place au sein du grand Dunkerque !



Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 2 avril 2026

Délibération : N° 2026/21

Objet : DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE 540 AT 381

Rapporteur : Madame Virginie VARLET

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) qui définit la procédure de cession de retrait de bien du domaine public communal ;

Vu l'article L.3111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) relative à l'inaliénabilité des biens du domaine public ;

Vu l'article L.2141-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques précisant que la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée par une désaffectation matérielle du bien et par une décision administrative, c'est-à-dire une délibération constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien.

Vu le Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de déplacements urbains, dit "PLUi-HD" ;

Considérant que la Ville est propriétaire de la parcelle 540 AT 0381 située rue de Lavera et relevant du domaine public communal ;

Considérant le projet de la ville de Saint-Pol-sur-Mer de régulariser l'occupation par les époux DEROY de cette partie de terrain située sur la parcelle 540AT0381 d'une contenance de 2.633,00 m² ;

Considérant que la parcelle mère cadastrée 540AT0381 est classée en zone UR du PLUiHD, correspondant aux secteurs de grands projets de renouvellement urbain, appartient au domaine public communal de la collectivité ;

Considérant la nécessité de constater la désaffectation d'une portion de 81,00m² de la parcelle 540AT0381 et de prononcer son déclassement du domaine public communal ;

Considérant que pour la réalisation de ce projet, il y a lieu pour la commune de céder 81,00m² à l'euro symbolique en échange d'une partie de la parcelle cadastrée 540 AT 0687 ;

Cette cession à l'euro symbolique ne peut être dissociée de l'acquisition à l'euro symbolique par la SPAD de 23,00m² issus de la parcelle 540 AT 0687 appartenant aux époux DEROY.

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Virginie VARLET ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- De constater la désaffectation d'une partie de la parcelle cadastrée section AT0381 sise rue de Lavera ;

- De prononcer le déclassement du domaine public communal d'une partie de 81m² issue de la parcelle mère 540AT0381 sise rue de Lavera pour une incorporation au domaine privé communal ;

AUTORISE :

- Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document technique, juridique, administratif et/ou financier nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 28/04/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260402-241449-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à M. MERSSEMAN, M. DEBAVELAERE à M. FUMERY, M. LEMAIRE à Mme CABARET.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 2 avril 2026

Délibération : N° 2026/22

Objet : DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE 540 AT 382

Rapporteur : Madame Virginie VARLET

Vu l'article L.3111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) relative à l'inaliénabilité des biens du domaine public ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) qui définit la procédure de cession de retrait de bien du domaine public communal ;

Vu l'article L.2141-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques précisant que la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée par une désaffectation matérielle du bien et par une décision administrative, c'est-à-dire une délibération constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien ;

Vu le Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de déplacements urbains, dit "PLUi-HD" ;

Vu la délibération du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 11 juillet 2024 relative à l'approbation du projet d'aménagement du stade BP ;

Considérant que la Ville est propriétaire de la parcelle 540AT n°0382 située rue de la République et relevant du domaine public communal ;

Considérant que pour la bonne réalisation de ce projet il y a lieu de céder une partie de la parcelle cadastrée 540AT0382 sise rue de la République à la Société Publique d'Aménagement du Dunkerquois ;

Considérant que la parcelle mère cadastrée 540AT0382 est classée en zone UB3 du PLUIHD, correspondant aux secteurs urbains caractérisés par des tissus urbains denses et groupés, des formes urbaines variées, appartient au domaine public communal de la collectivité ;

Considérant la nécessité de constater la désaffectation d'une portion de la parcelle 540AT0382 et de prononcer son déclassement du domaine public communal ;

Considérant que pour la réalisation de ce projet, il y a lieu pour la commune de céder 74,00 m² estimés par le service des domaines à 15,13 €/m² provenant de la parcelle mère cadastrée 540AT0382 ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Virginie VARLET ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- De constater la désaffectation d'une partie de la parcelle cadastrée section AT0382 sise rue de Lavera ;

- De prononcer le déclassement du domaine public communal d'une partie de 74 m² issue de la parcelle mère 540AT0382 sise rue de Lavera pour une incorporation au domaine privé communal ;

AUTORISE :

- Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document technique, juridique, administratif et/ou financier nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 28/04/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260402-241484-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à M. MERSSEMAN, M. DEBAVELAERE à M. FUMERY, M. LEMAIRE à Mme CABARET.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 2 avril 2026

Délibération : N° 2026/23

Objet : DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE 540 AT 688

Rapporteur : Madame Virginie VARLET

Vu l'inaliénabilité des biens du domaine public ;

Vu la procédure de cession de retrait de bien du domaine public communal ;

Vu l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques précisant que la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée par une désaffectation matérielle du bien et par une décision administrative, c'est-à-dire une délibération constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien ;

Vu le Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de déplacements urbains, dit "PLUi-HD" approuvé par délibération du Conseil de Communauté du 19 décembre 2022 et exécutoire le 25 février 2023, modifié par délibérations du 9 février 2024 exécutoire le 29 février 2024, du 26 avril 2024, suivant arrêté préfectoral (emportant mise en compatibilité du PLUiHD) du 17 décembre 2024, et modifié par délibération du Conseil de Communauté du 30 juin 2025 et exécutoire le 21 juillet 2025 ;

Considérant le projet des époux PEYTOUREAU d'acquérir une partie du terrain communal issue de la parcelle cadastrale 540 AT 0688 ;

Considérant que la parcelle mère cadastrée 540 AT 0688 est classée en zone UR du PLUiHD, correspondant aux secteurs de grands projets de renouvellement urbain, appartient au domaine public communal de la collectivité ;

Considérant la nécessité de constater la désaffectation d'une portion de la parcelle 540 AT 0688 et de prononcer son déclassement du domaine public communal afin de pouvoir donner suite à la demande d'acquisition des époux PEYTOUREAU ;

Considérant que pour la réalisation de ce projet, il y a lieu pour la commune de céder 108,00m² estimés par le service des domaines à 15,13€/m² provenant de la parcelle mère cadastrée 540 AT 0688.

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Virginie VARLET ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- De constater la désaffectation d'une partie de 108m² de la parcelle cadastrée 540 AT 0688 sise rue de Metz ;

- De prononcer le déclassement du domaine public communal d'une partie de 108m² issue de la parcelle 540 AT 0688 sise rue de Metz pour une incorporation au domaine privé communal ;

AUTORISE :

- Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document technique, juridique, administratif et/ou financier nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 28/04/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260402-241453-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à M. MERSSEMAN, M. DEBAVELAERE à M. FUMERY, M. LEMAIRE à Mme CABARET.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 2 avril 2026

Délibération : N° 2026/24

Objet : DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE N°540 AD 374

Rapporteur : Madame Virginie VARLET

Vu l'inaliénabilité des biens du domaine public ;

Vu la procédure de cession de retrait de bien du domaine public communal ;

Vu l'article L.2141-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques précisant que la sortie d'un bien du domaine public est conditionné par une désaffectation matérielle du bien et par une décision administrative, c'est-à-dire une délibération constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien ;

Vu le Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de déplacements urbains, dit "PLUi-HD" ;

Considérant le projet des époux DUMASY d'acquérir une partie du terrain communal issue de la parcelle cadastrale 540AD374 de 122m² ;

Considérant que la parcelle, issue de la parcelle cadastrale 540AD374, acquise par madame et monsieur DUMASY sera cadastrée 540AD571, après demande d'accord ;

Considérant que la parcelle mère cadastrée 540AD374 est classée en zone UB1 du PLUIHD, caractérisée par des tissus urbains denses et groupés, des formes urbaines variées, appartient au domaine public de la collectivité ;

Considérant que pour réaliser cette cession, il est nécessaire que cette parcelle nouvelle cadastrée 540AD571 soit désaffectée et déclassée du domaine public communal ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Virginie VARLET ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- De constater la désaffectation d'une partie de la parcelle cadastrée section AD374 sise rue Fragonard ;
- De prononcer le déclassement du domaine public d'une partie de 122 m² issue de la parcelle mère 540AD374 sise rue Fragonard pour une incorporation au domaine privé communal ;

AUTORISE :

- Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document technique, juridique, administratif et/ou financier nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTE DU : 28/04/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260402-241707A-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à M. MERSSEMAN, M. DEBAVELAERE à M. FUMERY, M. LEMAIRE à Mme CABARET.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 2 avril 2026

Délibération : N° 2026/25

Objet : DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DES PARCELLES 540 AT 731, 540 AT 736 et 540 AT 738

Rapporteur : Madame Virginie VARLET

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses dispositions relatives à la désaffectation et au déclassement des biens relevant du domaine public ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et de Déplacements (PLUiHD) de la Communauté urbaine de Dunkerque classant les parcelles cadastrées section 540 AT n°731, 736 et 738 en zone UB3 caractérisée par des tissus urbains denses et groupés ;

Vu le procès-verbal de constatation établi le 6 février 2026, attestant que le bien n'est plus affecté à l'usage direct du public ni à un service public ;

Considérant que, dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) engagé sur les quartiers Ouest de Saint-Pol-sur-Mer, le bailleur social Flandre Opale Habitat mène une opération de construction de douze logements individuels en accession à la propriété au sein de la Cité Liberté ;

Considérant que la réalisation de cette opération nécessite la cession au bailleur social Flandre Opale Habitat des parcelles cadastrées section 540 AT n°731 (d'une superficie de 819 m²), 540 AT n°736 (d'une superficie de 1 m²) et 540 AT n°738 (d'une superficie de 1 m²), situées rue des Bleuets ;

Considérant que ces parcelles relèvent actuellement du domaine public communal ;

Considérant qu'elles n'ont plus vocation à être maintenues dans le domaine public communal ;

Considérant qu'il convient par conséquent d'en constater la désaffectation puis de procéder à leur déclassement afin de permettre leur cession ultérieure dans le cadre de l'opération de construction de logements menée par Flandre Opale Habitat ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Virginie VARLET ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- de constater la désaffectation des parcelles cadastrées section 540 AT n°731, 736 et 738, après établissement du procès-verbal constatant la cessation de leur affectation à l'usage du public ;

- de prononcer le déclassement de ces parcelles du domaine public communal afin de les intégrer au domaine privé de la commune ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à accomplir l'ensemble des démarches et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 28/04/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260402-241457A-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

6 voix contre : NAVE - BRICHE - VAN DEN BROECKE - VAMPOUILLE - DEZOUTTER - MELIN

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à M. MERSSEMAN, M. DEBAVELAERE à M. FUMERY, M. LEMAIRE à Mme CABARET.

Adopté à la majorité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 2 avril 2026

Délibération : N° 2026/26

Objet : MODIFICATION PARTIELLE D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE CONCLU AVEC LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE

Rapporteur : Madame Virginie VARLET

Vu le bail emphytéotique conclu entre la Communauté Urbaine de Dunkerque et la ville de Saint-Pol-sur-Mer le 5 février 1997 pour une durée de 30 ans et relatif à la parcelle situé 13 allée Georges Bourgogne n°540AP0586 d'une contenance de 14 412 m² ;

Vu la délibération n°53/2024 du 28 novembre 2024 entraînant modification partielle du bail emphytéotique pour une surface de 2 295m² ;

Considérant l'évolution du projet d'aménagement et de construction de 66 logements mené par un promoteur immobilier ;

Considérant que la modification du bail emphytéotique porte désormais sur une partie de cette parcelle menant aux jardins familiaux pour une surface approximative de 2 407m² soit 112m² de plus que le projet proposé en 2024 ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Virginie VARLET ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- D'émettre un avis favorable à la demande de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

AUTORISE :

- Monsieur le Maire Délégué à signer tout document technique, juridique, administratif, et/ou financier nécessaire à la concrétisation de cette modification.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 28/04/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260402-242177-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

6 abstentions : NAVE - BRICHE - VAN DEN BROECKE - VAMPOUILLE - DEZOUTTER -

MELIN

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à M. MERSSEMAN, M. DEBAVELAERE à M. FUMERY, M. LEMAIRE à Mme CABARET.

Adopté à la majorité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.